



Avril  
2020

## Newsletter Caf de la Haute-Marne - Partenaires

AVRIL 2020-NUMÉRO 1 |

### Gardons le lien !

La Caf adapte son offre de service aux partenaires !

Dans ce contexte exceptionnel, afin de garder le lien avec vous, la Caf de la Haute-Marne met en place une lettre d'informations permettant de regrouper l'ensemble des mesures et dispositions mises en place dans le cadre de cette crise sanitaire.

Les équipes de la Caf de la Haute-Marne sont mobilisées pour vous accompagner. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante:

- en lien avec les prestations ([prestations.cafchaumont@caf.cnafmail.fr](mailto:prestations.cafchaumont@caf.cnafmail.fr)); en lien avec l'action sociale ([action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr](mailto:action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr)).

*Retrouvez la lettre partenaires sur le Caf.fr rubrique Partenaires*



### La Caf garantit le versement des Prestations

La Caf a assuré les versements de toutes les prestations comme d'habitude. L'ensemble des prestations a été versé par la Caf ce samedi 4/4/2020.

En application de la loi d'urgence sanitaire, la Caf a mis en place différentes mesures pour assurer une continuité des droits des usagers les plus fragiles : maintien des droits pour les bénéficiaires d'AAH et d'AEEH, prorogation de la durée de validité des titres de séjour, maintien des droits au Revenu de Solidarité Active pour les allocataires n'ayant pas fourni leur déclaration trimestrielle de rSa, le traitement des dossiers usagers est également maintenu. Vous pouvez retrouver les délais de traitement de la Caf sur la page d'accueil locale du [www.caf.fr](http://www.caf.fr).



Contact partenaires : [action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr](mailto:action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr)

# Accueil des Personnels prioritaires

Les Caf proposent deux questionnaires en ligne sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) pour faciliter la garde des enfants des personnels prioritaires\* dans la gestion de la crise sanitaire :

- Les parents peuvent y transmettre leurs besoins de garde pour leurs enfants jusqu'à 16 ans ;
  - Les crèches et les assistantes maternelles peuvent y indiquer leurs places disponibles.
- Par ailleurs, pour l'accueil en crèche bénéficiant de la prestation de service unique (PSU), la gratuité s'applique pour les parents.

\*Liste complète sur [monenfant.fr](http://monenfant.fr). A noter que le Préfet a la possibilité d'élargir cette liste en fonction des contextes locaux.

Sur le département de la Haute-Marne, cinq établissements d'accueil du jeune enfant sont réquisitionnés pour accueillir les enfants de moins de 6 ans des personnels prioritaires. Les établissements suivants ont été réquisitionnés par arrêté du 16 mars par Madame la Préfète de la Haute-Marne durant les jours et les heures habituels d'ouverture :

- Crèche "l'Île aux enfants"-Chaumont
- Crèche "le Petit Prince" -Wassy
- Crèche "Maison de l'enfant" -Langres
- Multiaccueil du Centre Ville- Saint-Dizier
- Crèche "la Loco des Boutchous"-Bourbonne-les-Bains



## ► Une adresse mail pour les urgences sociales

La Caf met à votre disposition une adresse mail pour nous alerter sur les urgences sociales de familles dont vous avez connaissance : [urgences-caf-covid@caf52.caf.fr](mailto:urgences-caf-covid@caf52.caf.fr)



## ► La Caf adapte son accueil

L'accueil de la Caf a été adapté. Compte tenu des mesures de confinements, des rendez-vous téléphoniques sont proposés aux usagers. Pour prendre rendez-vous, il suffit de se connecter sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique "Contacter ma Caf".

Pour toutes leurs démarches, les allocataires sont invités à privilégier les solutions suivantes :

- l'espace "Mon Compte" du site [caf.fr](http://caf.fr), accessible 24/24 et 7j/7,
- l'application mobile "Caf - Mon Compte", disponible sur les différentes plateformes.

Il est également possible de joindre la Caf par téléphone, en composant le [0810 25 52 10](tel:0810255210) (0.06€/min + prix d'un appel local).

Durant cette période exceptionnelle, les agents de la Caf restent mobilisés pour accompagner les usagers et vous assurent de toute leur solidarité.

**Attention : décalage de la Réforme des Aides au Logement** : en raison de l'épidémie du coronavirus, la réforme prévue en avril est décalée. Nous vous informerons de la mise en œuvre de cette évolution dès que la date sera connue.